



LICENCE PROFESSIONNELLE

Métiers du BTP :
génie civil et construction

DURÉE DE LA FORMATION

- 500 heures en 1 an.

PUBLIC VISÉ

- Avoir entre 16 et 29 ans révolus (possibilité de dérogations).
- Sans condition d'âge pour les personnes reconnues travailleur handicapé, ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant le diplôme, inscrites sur la liste des sportifs de haut niveau .
- Être de nationalité française, ressortissant de l'Union européenne ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Titulaire d'un BTS ou d'un titre équivalent de niveau BAC+2.

CODE DIPLÔME

- 25023047

FICHE RNCP

- [RNCP40054](#)

DATE D'ÉCHÉANCE DE L'ENREGISTREMENT

- 31/12/2026

COÛT DE LA FORMATION

- 9 000 € par année de formation

Formation entièrement gratuite et rémunérée, sans aucun frais d'inscription ni de scolarité.

LIEU DE FORMATION

- 238 rue du Faubourg de Roubaix
59000 LILLE
- Métro : Saint-Maurice Pellevoisin

OBJECTIFS DE LA FORMATION

1. Fournir des compétences techniques approfondies dans les domaines du génie civil et de la construction, couvrant des aspects tels que la conception, la mise en œuvre et la gestion de projets.
2. Développer une compréhension solide des principes de l'ingénierie en relation avec les normes et réglementations actuelles, en mettant l'accent sur la durabilité et l'efficacité énergétique.
3. Cultiver des compétences en gestion de projet et en leadership, essentielles pour diriger des équipes et gérer des projets de construction de manière efficace et efficiente.
4. Promouvoir l'application pratique des connaissances par des projets sur le terrain, des études de cas réelles et des stages, pour une meilleure intégration dans le milieu professionnel.
5. Encourager le développement de compétences en communication et en collaboration, cruciales pour travailler efficacement au sein d'équipes multidisciplinaires et avec divers intervenants du secteur.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Dossier de candidature à compléter en ligne, entretien de positionnement et test dans un délai de 15 jours après réception du dossier dûment rempli et accompagné des pièces justificatives demandées.
- Délais d'accès : en fonction de la date de signature du contrat d'apprentissage définie par l'entreprise d'accueil.
- Parcours adaptés : adaptation possible du parcours selon les prérequis.
- Handicap : formation ouverte aux personnes en situation de handicap (moyens de compensation à étudier avec le référent handicap de l'UFA OZANAM).

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET HUMAINS

- Formation en présentiel avec alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques pour ancrer les apprentissages et/ou en distanciel pour certains modules.
- Moyens pédagogiques : salles de formation équipées, plateaux techniques adaptés et aménagés d'équipements spécifiques.
- L'équipe pédagogique est composée de formateurs qualifiés, disposant d'une expertise professionnelle et pédagogique en adéquation avec les contenus de formation. La liste des formateurs intervenants est accessible sur demande.
- Alternance : 4 semaines à l'UFA OZANAM - 4 semaines en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les candidats sont présentés aux épreuves générales et techniques de la Licence professionnelle Commercialisation de produits et services, diplôme délivré par le Ministère de l'Enseignement supérieur. La validation de la licence professionnelle par blocs de compétences est une approche modulaire qui permet d'évaluer et de valider les compétences acquises par les apprenants de manière progressive. Chaque bloc de compétences représente un ensemble cohérent et évalué de compétences contribuant à l'exercice autonome d'une activité professionnelle et pouvant être associé à des crédits ECTS (European Credits Transfer System).

PASSERELLES, ÉQUIVALENCES, POURSUITE D'ÉTUDES ET DÉBOUCHÉS

Des possibilités d'équivalences ou de passerelles peuvent exister ; il est conseillé de contacter la Direction de l'UFA OZANAM afin d'obtenir des informations détaillées et adaptées à votre parcours.

Poursuite d'études : Mastère en ingénierie des structures ou en infrastructures - Mastère spécialisé en génie civil, construction durable ou management de projets de construction.

Exemples de métiers : Économiste de la construction - Chargé d'affaires en bâtiment - Maître d'œuvre en bâtiment en bâtiment.

UN CAMPUS LILLOIS, NOTRE VALEUR AJOUTÉE

Situé en plein cœur de Lille, à proximité immédiate des quartiers Euralille et Wazemmes, le Campus Sup' du Groupe OZANAM LILLE offre un environnement d'apprentissage dynamique et accueillant, évoquant l'atmosphère d'un mini-campus urbain. Nos équipes pédagogiques et éducatives s'engagent résolument dans la réalisation d'un projet Campus à la fois audacieux et novateur, conçu pour catalyser la réussite individuelle de chaque apprenant.



LES ÉPREUVES D'EXAMEN

USBTM0 - Harmonisation

- Épreuve écrite ponctuelle - durée : 3h30

USBTM6 - Anglais professionnel

- TOEIC
- Épreuve écrite ponctuelle (coefficient : 3 - durée : 3h00 - crédit ECTS : 6)

USBTM2 - Communication professionnelle

- Contrôle en cours de formation (coefficient : 3 - crédit ECTS : 6)

USBTM3 - Management d'équipe

- Contrôle en cours de formation (coefficient : 2 - crédit ECTS : 3)

USBT13 - Gestion de projet

USBT97 - Droit de la construction

USBTP2 - Techniques de réhabilitation de bâtiment

USBTR4 - Techniques de prédimensionnement des structures de bâtiment

- Pour chaque unité d'enseignement : épreuve écrite ponctuelle (coefficient : 2 - durée : 3h30 - crédit ECTS : 3)

USBTA3 - Maquette numérique

USBTN1 - Outils BIM pour l'économie de la construction

USBTN2 - Projet d'économie de la construction en BIM

- Pour chaque unité d'enseignement : épreuve écrite ponctuelle (coefficient : 2 - durée : 3h30 - crédit ECTS : 6)

Expérience professionnelle

- Épreuve orale ponctuelle (coefficient : 5 - durée : 45 minutes - crédit ECTS : 18)



LÉGISLATION EN VIGUEUR

L'apprentissage : une formation gratuite et rémunérée

Le financement des formations par apprentissage est encadré par plusieurs dispositions réglementaires.

Pour le secteur privé, le coût de la formation est aligné sur le niveau de prise en charge fixé par l'opérateur de compétences (décret n°2019-956 du 13 septembre 2019). Ce montant peut varier selon la convention collective de l'employeur et faire l'objet de compléments, notamment pour les apprentis en situation de handicap. En principe, il n'y a pas de reste à charge pour l'entreprise. Toutefois, le décret n°2025-585 du 27 juin 2025 introduit une participation obligatoire de 750 € pour l'entreprise pour les certifications professionnelles de niveaux 6 et 7. La formation demeure gratuite pour l'apprenti, conformément à l'article L.6211-1 du Code du travail.

Pour le secteur public, les employeurs prennent en charge les coûts de formation de leurs apprentis (article L.6227-6 du Code du travail). Une exception s'applique au secteur public territorial, qui bénéficie d'un dispositif spécifique de financement via la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale, prévu par le décret n°2020-786 du 26 juin 2020.

Les aides aux apprentis (susceptibles de modifications selon les textes en vigueur)

Le statut d'apprenti donne accès à un certain nombre d'aides et d'avantages.

Plus d'informations au 03 20 21 98 81 ou pole.formations@ozanam.eu.

NOS INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Réussite à la session d'examen 2025
 - 60%
- Taux de rupture net
 - 0%
- Insertion professionnelle à 6 mois
 - 22% à l'emploi
- Poursuite d'études
 - 44%
- Insertion dans le métier visé
 - 100%
- Taux de satisfaction
 - 73%

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Accessibilité handicap

Nos locaux sont accessibles aux Personnes à Mobilités Réduites (PMR).

Besoins éducatifs particuliers

Les besoins éducatifs particuliers concernent des apprentis en situation de handicap, malades, à haut potentiel, nouvellement arrivés en France...

Notre pédagogie est adaptée à la diversité des apprenants afin d'individualiser leur parcours de formation. Les apprentis à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques regroupent une grande variété d'apprenants qui ont, de manière significative, plus de mal à apprendre que la majorité des apprenants du même âge quand ils sont dans une situation particulière ou qu'ils souffrent d'un handicap qui les empêche ou les gêne dans leurs apprentissages.

NOUS CONTACTER

PÔLE FORMATIONS

50 rue Saint-Gabriel
59045 LILLE CEDEX
03 20 21 98 81
pole.formations@ozanam.eu

Directeur Pôle Formations

- Thierry MICHEL
- thierry.michel@ozanam.eu

Chargé de relations entreprises

- Benjamin CHAPELET
- benjamin.chapelet@ozanam.eu

Secrétaire

- Karine POTTIER
- karine.pottier@ozanam.eu

Référente handicap

- Nathalie AVEZ
- nathalie.avez@ozanam.eu

Chargée de mission Qualité

- Frédérique WESTEEL
- frederique.westeel@ozanam.eu